

# Le taux de chômage: un indicateur important du marché de l'emploi et de l'utilisation de l'offre de travail

Le taux de chômage, soit le pourcentage de chômeurs dans la population active, reflète l'ampleur du chômage dans une économie et met en évidence le décalage entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. Il s'agit d'un indicateur important de la situation de l'emploi et de l'utilisation de l'offre de travail. En Suisse, le taux de chômage est calculé par le Secrétariat d'État à l'économie (Seco). C'est l'un des nombreux indicateurs utilisés dans la statistique du chômage établie sur la base d'un relevé électronique mensuel, à travers les registres, de l'ensemble des dossiers des demandeurs d'emploi inscrits dans les cantons auprès des offices régionaux de placement (ORP)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Informations: 031 322 22 15, [lamda-helpdesk@seco.admin.ch](mailto:lamda-helpdesk@seco.admin.ch), [www.amstat.ch](http://www.amstat.ch).



La Suisse dispose d'une statistique du chômage depuis 1936. C'est aujourd'hui le Seco qui en assure les relevés. Le taux de chômage constitue l'un des nombreux indicateurs calculés. Photo: Keystone

Le taux de chômage est obtenu en divisant le nombre de chômeurs inscrits par la population active et en multipliant le quotient par 100:

$$\text{Taux de chômage en \%} = \frac{\text{Nombre de chômeurs inscrits}}{\text{Population active}} \times 100$$

Le taux de chômage englobe toutes les personnes inscrites auprès d'un ORP qui, le jour de référence, sont sans emploi et immédiatement disponibles en vue d'un placement. Pour être saisies dans la statistique, il



**Robert Häubi**  
Chef suppléant du secteur  
Statistique du marché  
du travail, Secrétariat  
d'État à l'économie SECO,  
Berne

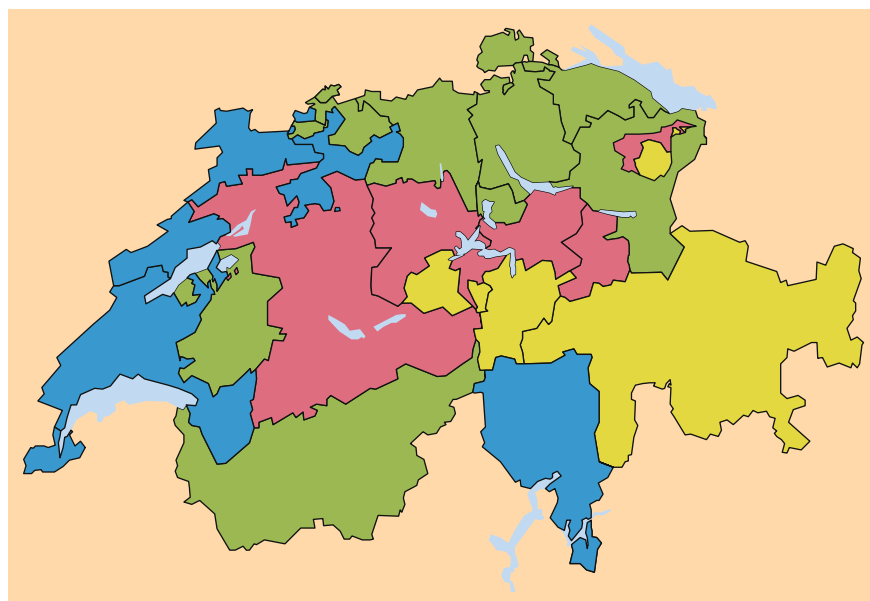
est essentiel que ces personnes soient inscrites, peu importe qu'elles touchent ou non des indemnités de chômage. Cette définition se rapproche le plus possible des normes internationales publiées par le Bureau international du travail (BIT), qui définissent le chômeur comme une personne sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi.

La population active inscrite au dénominateur comprend les personnes actives occupées au moins une heure par semaine et celles sans emploi. La population active est recensée tous les dix ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre du recensement démographique. Ce dénombrement a été jusqu'en 2000 la seule enquête exhaustive dans ce domaine. Il représente donc l'unique source d'information détaillée et cohérente sur la population active suisse et ses caractéristiques démographiques et socioéconomiques, ceci jusqu'au niveau communal. Comme ce recensement ne s'effectue que tous les dix ans, le Seco en utilise les résultats pendant le même laps de temps pour calculer le taux de chômage. Le dénomina-

Graphique 1

**Taux de chômage en septembre 2009: reflet de la situation dans les cantons**

CH: 3.8 %



Source: SECO / La Vie économique

teur ne sera par conséquent adapté que lorsque les résultats du recensement de 2010 concernant la vie active seront disponibles (voir la dernière partie de l'article en ce qui concerne le changement de système).

**Considérations d'ordre pratique**

La Suisse dispose d'une statistique du chômage depuis 1936. C'est aujourd'hui le Seco qui en assure les relevés. Le taux de chômage constitue l'un des nombreux indicateurs calculés. Quant aux données, elles sont récoltées et exploitées par voie électronique à l'aide d'une technologie d'entrepôt de données moderne basée sur Internet dans le cadre d'une enquête exhaustive fondée sur les registres officiels des ORP. On en extrait trois indicateurs conjoncturels à court terme – taux de chômage, réduction de l'horaire de travail et nombre d'emplois vacants annoncés – et de nombreux chiffres clés permettant non seulement de décrire le chômage selon des critères géographiques et socioéconomiques mais fournissant également des données de suivi utiles pour piloter les mesures du marché du travail (MMT) et évaluer leur résultat.

Suivant la situation du marché du travail et le contexte politique, les analyses et les ventilations par région, canton, âge, sexe, nationalité, qualification, durée du chômage ou secteur économique prennent un poids différent. Le Seco publie chaque mois les taux de chômage et les données servant à analyser

sa structure dans un communiqué de presse diffusé sur Internet et sous forme de document. Cette publication a lieu quelques jours seulement après le relevé des données.

Le Seco publie également le taux de chômage corrigé des variations saisonnières, autrement dit un taux débarrassé des influences saisonnières et des fluctuations de l'emploi telles qu'elles sont notamment observées dans les secteurs de la construction, de la gastronomie et de l'agriculture. Ces facteurs sont filtrés sur la base de longues années d'expériences.

**Évolution du chômage**

Le marché suisse du travail est très souple en comparaison internationale. La cohérence des institutions suisses agissant sur le marché du travail a largement contribué à empêcher l'implantation d'un chômage élevé, en dépit d'une situation économique qui n'était pas toujours favorable.

Une rétrospective des taux de chômage moyens montre qu'entre 1940 et 1990, ceux-ci n'ont guère dépassé le seuil de 1%, même pendant la récession survenue au milieu des années septante. Les années nonante, par contre, marquent la fin de ces cinquante ans de particularisme suisse. Au début de la décennie, les taux de chômage ont amorcé une forte poussée pour culminer à 5,7% avec plus de 206 000 chômeurs en février 1997. Après être redescendu durant les quatre années qui ont suivi, le chômage a touché son niveau le plus bas, soit 1,5% et environ 59 000 chômeurs, en juin 2001, puis il s'est mis à remonter pour atteindre 4,3% et plus de 168 000 chômeurs deux ans et demi plus tard. Cette deuxième vague de chômage est néanmoins restée nettement en dessous du pic de 1997. Entre 2004 et 2008, les taux de chômage ont baissé une nouvelle fois avant d'amorcer un tournant en juin 2008. Cette fois-ci, le seuil du chômage – 2,3% et quelque 91 000 chômeurs – est cependant resté supérieur à celui de juin 2001. Sous l'effet des turbulences qui ont frappé les marchés financiers et de leurs répercussions sur l'économie réelle, le revirement de tendance s'est traduit par de fortes augmentations mensuelles du chômage qui se sont poursuivies en 2009.

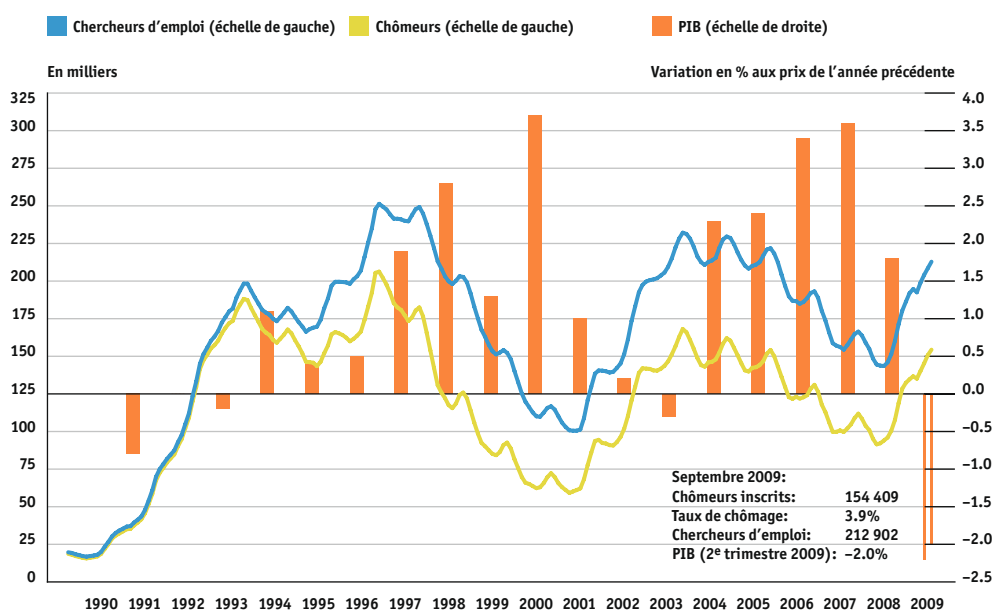
Le Groupe d'experts de la Confédération prévoit pour 2009 une moyenne de 150 000 chômeurs et un taux de chômage moyen de 3,8%.

**Comparaisons internationales**

Les données suisses du chômage ne sont que partiellement comparables aux données

Graphique 2

## Chercheurs d'emploi et chômeurs inscrits



Source: SECO / La Vie économique

étrangères, car les méthodes de recensement et de calcul diffèrent passablement des méthodes étrangères. En Suisse, l'Office fédéral de la statistique établit, depuis 1991, dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (Espa), un taux de sans-emploi conforme aux normes et aux critères du BIT et d'Eurostat. *Ce taux qui se fonde sur une enquête par échantillonnage peut donc être comparé sur le plan international.* À l'étranger par contre, les sondages aléatoires sont largement plus répandus que les enquêtes exhaustives. C'est pourquoi le Seco se réfère toujours à ce taux de sans-emploi pour établir des comparaisons internationales fiables.

profession. Comme actuellement environ 80% des communes de Suisse ont une population résidente inférieure à 3000 personnes et qu'elles n'ont dès lors pas une taille suffisante pour fournir des données statistiques fiables, les taux de chômage ne seront vraisemblablement plus calculés au niveau communal à l'avenir. Les enquêtes régionales devront donc se faire à l'échelon supérieur – autrement dit le district –, à moins que le manque d'informations au niveau communal puisse être compensé par le recours à une autre source de données. Le calcul des taux de chômage aux niveaux cantonal et national n'est pas concerné.

Encadré 1

## Définitions

## Taux de chômage

Quotient du nombre de chômeurs inscrits divisé par le nombre de personnes actives, multiplié par cent.

## Chômeurs inscrits

Sont considérées comme chômeurs inscrits toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) et qui, le jour de référence, soit le dernier jour du mois, sont sans emploi et immédiatement disponibles en vue d'un placement.

## Personnes actives

Sont considérées comme faisant partie de la population active les personnes actives occupées au moins une heure par semaine et celles sans emploi. La population active est recensée tous les dix ans par l'OFS dans le cadre du recensement démographique et conserve sa validité durant toute la décennie suivante (3 946 988 personnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000). Le nombre de personnes actives est souvent assimilé à l'offre de travail.

## Maintien de l'indicateur et révisions en perspectives

Le Parlement a adopté la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population le 22 juin 2007. Cette nouvelle loi, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008, change radicalement la récolte des données lors du recensement démographique. À partir de 2010, celui-ci ne se fera plus sous la forme habituelle mais en conjuguant un relevé fondé sur les registres officiels – soit un recensement exhaustif des variables démographiques de base des registres officiels – et une enquête effectuée et évaluée chaque année. Cette dernière menée auprès d'un échantillon de personnes permettra d'analyser des variables qui ne sont pas contenues dans les registres, notamment celles concernant la vie active, le statut d'activité, la formation et la